

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

TROISIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE
(Suva, Îles Fidji, 10–11 novembre 2003)

**ÉVALUATION DU RÉGIME DE RÉMUNÉRATION DU
CONSEIL DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DU PACIFIQUE (CORP)**

(Document présenté par le Secrétariat général)

INTRODUCTION

1. Le document 7 soumis lors de la trente-troisième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations décrit les résultats de l'évaluation dont a récemment fait l'objet le régime de rémunération du CORP dans le cas des cadres professionnels et du personnel de soutien, ainsi que son incidence sur la CPS. Le document en question ainsi que les recommandations du CRGA seront présentés aux délégués à la Conférence afin qu'ils puissent étudier cette importante question stratégique.
2. Les organes directeurs des organisations participantes du CORP (l'Agence des pêches du Forum, le Secrétariat général du Forum, la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées, le Programme régional océanique de l'environnement et la CPS) ont adopté un régime de rémunération harmonisé qui assure l'uniformité des conditions d'emploi du personnel à l'échelon régional. Il a également été arrêté que ce régime de rémunération serait évalué à l'externe tous les trois ans par rapport aux comparateurs convenus relatifs aux marchés de l'emploi afin que des ajustements puissent être apportés audit régime.
3. L'harmonisation des régimes de rémunération au sein des organisations régionales est une question stratégique primordiale que la Conférence se doit d'examiner. Cette politique ayant été réaffirmée, les États et territoires membres sont invités à se concentrer plus particulièrement sur l'incidence de la récente évaluation du régime de rémunération du CORP pour l'organisation.

SUITE À DONNER

4. Les délégués à la Conférence sont invités à examiner la politique relative à l'harmonisation du régime de rémunération du CORP et les indications préliminaires du Secrétariat général concernant sa mise en œuvre probable, telle que recommandée par le CRGA.